



PRÉFET DU FINISTÈRE

Liberté
Égalité
Fraternité

ALERTE MÉTÉOROLOGIQUE DE NIVEAU JAUNE POUR LE PHÉNOMÈNE VENT

Le préfet du Finistère décide la mise en alerte des maires et services pour les phénomènes suivants en fonction des secteurs concernés au vu des informations transmises par :

- METEO-France

Demain, samedi 30/12 (heure métropole)

0h 3h 6h 9h 12h 15h 18h 21h 0h



Vent



Qualification de la situation :

Net renforcement du vent en début de soirée du samedi 30/12 sur le Finistère. La perturbation aborde la pointe bretonne aux alentours des 18h samedi 30/12 et s'enfonce vers l'est en cours de nuit. La perturbation sera suivie rapidement d'une traîne active.

Ce passage perturbé ainsi que la traîne seront accompagnés de fortes rafales de vent de sud à sud-ouest.

Les valeurs attendues associées à ces rafales seront comprises entre 80/90 et localement 100 km/h à l'intérieur des terres et des pointes locales dépassant les 100 km/h sont envisageables. Concernant les littoraux du sud Finistère plus exposés au flux de sud-ouest, on prévoit des valeurs de l'ordre de 100 à 110 localement 120 km/h. La traîne sera fortement instable et apportera des averses localement orageuses et possiblement du grésil en plus des rafales de vent.

CONSIGNES

Le préfet demande aux maires de prendre toutes mesures de prévention des risques :

Dans le contexte actuel et par précaution

- Mettre en place le dispositif de veille permanente de la commune ; préparer l'éventuel déclenchement de son plan communal de sauvegarde (PCS) et de son poste de commandement communal (PCC)
- Alerter / informer la population du phénomène météorologique prévu et des conseils de comportement : Attention aux chutes d'arbres ou de branches, prudence sur les routes, travaux sur les toits
- Interdire le cas échéant, certaines manifestations prévues dans leur commune.
- Apporter une attention particulière aux chapiteaux, tentes et structures installés dans leur commune.
- Envisager une évacuation si celle-ci s'avère nécessaire.
- Alerter les gestionnaires de campings à risque et de prendre les mesures appropriées,

- Interdire par arrêté et barrières l'accès piéton et routier au littoral particulièrement exposé aux risques, ainsi que le stationnement.

Le préfet demande en outre aux différents partenaires (maires, services, ...)

De prendre connaissance des bulletins de prévision ci-joints et de vous informer régulièrement sur :

- La Météo : www.meteofrance.com
- Les Crues : <http://vigicrues.gouv.fr>
- Les Conditions de circulation : www.bison-fute.gouv.fr , <http://www.finistere.fr/Inforoute29>
- Les Vagues: (prévisions de hauteurs, fréquences et directions): <http://data.shom.fr> (en sélectionnant les rubriques suivantes: données / accéder au catalogue / prévisions océanographiques / vagues: hauteur significative et direction de la mer) ou bien <http://marc.ifremer.fr/resultats/vagues>

De prendre les mesures adéquates en fonction de votre domaine de compétence.

Fait à Quimper, le 29 décembre 2023

Le Préfet,
Pour le Préfet,
Le directeur des Sécurités,
Adjoint au directeur de cabinet,



Corentin BURGER